

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne**

**Séance du 22 juin 2021**

**Délibération n°28 - 2021 relative aux lignes directrices de gestion de l'université de Reims Champagne-Ardenne relatives aux promotions et à la valorisation des parcours**

*Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,  
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique,  
Vu l'article 12 du décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires  
Vu l'avis du comité technique de l'établissement en date du 10 juin 2021,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les lignes directrices de gestion de l'établissement relatives aux promotions et à la valorisation des parcours.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	22
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	19	Contre	6	Abstentions	5
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

**Visa du Président**

  
**Guillaume GELLÉ**

Document en annexe au présent extrait : 1 – lignes directrices de gestion de l'université de Reims Champagne-Ardenne promotions et valorisation des parcours

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 07/07/2021

Document mis en ligne le : 07/07/2021